



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE



Evaluation générale du Contrat Littoral Sud (2019-2023)





Sommaire

1. Préambule.....	5
2. Le Contrat Littoral Sud.....	7
2.1 Historique du Contrat Littoral Sud Martinique	7
2.2 Les instances du Contrat Littoral Sud	8
2.2.1. Structure porteuse	8
2.2.2. Le comité du Contrat Littoral	9
2.2.3. Le conseil scientifique	9
3. Mise en place des actions du premier contrat et leurs bilans.....	11
3.1 Mise en place des actions du Contrat Littoral Sud.....	11
4. Bilan du regard des partenaires sur le Contrat Littoral Sud	23
4.1 Connaissance du Contrat Littoral Sud	24
4.2 Plan d'action et mise en œuvre du Contrat Littoral Sud	25
4.3 Animation du Contrat Littoral Sud	27
4.4 Communication	28
5. L'impact du Contrat Littoral Sud sur les maîtres d'ouvrage	33
6. Synthèse de l'évaluation générale	37
Annexes	38



Préambule

Le périmètre du Contrat Littoral Sud, s'étend sur les 12 communes de l'Espace Sud Martinique, soit un périmètre d'étude de 400 km² pour la partie terrestre et 389 km² pour la partie marine et une population d'environ 117 000 habitants.



Figure 1 : Présentation du secteur d'étude

Afin de répondre aux exigences de la DCE (Directive Cadre de l'Eau) et du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le Contrat Littoral Sud, porté par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) a été signé le 11 juillet 2019 par les 38 membres du comité du Contrat Littoral Sud et approuvé en Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB).

Le Contrat Littoral Sud est d'une durée initiale de 5 ans s'achèvera en 2023.

Le présent document constitue le rapport final d'évaluation du Contrat.

La présente évaluation se base sur :

- ▶ **Sur des documents techniques de la cellule animation** (voir [annexe 1](#))
- ▶ **Un questionnaire internet type « Google forms » transmis par mail aux membres du Comité du Contrat Littoral et aux partenaires du Contrat.** Le questionnaire a été mis à disposition le 02/01/2023 aux partenaires et membres du Contrat Littoral. A savoir, Office De l'Eau, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), le Conservatoire du Littoral (CEL), le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM), Le Parc Naturel Marin (PNM), la Communauté d'Agglomération Centre Martinique (CACEM), la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM), la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- ▶ **Des échanges entre les différents acteurs et partenaires présents lors des réunions de travail et de présentation de l'évaluation** avec la cellule animation et les membres du bureau.



Le Contrat Littoral Sud

2.1. Historique du Contrat Littoral Sud Martinique

Le Contrat Littoral Sud émane d'une volonté commune des acteurs co-signataires, de développer une démarche territoriale, concertée et intégrée afin de répondre aux objectifs généraux suivants :

- ▶ Retrouver un « bon état écologique » des eaux et milieux associés
- ▶ Permettre la coexistence durable dans un environnement préservé ou restaurer des activités sociales et économiques
- ▶ Contribuer à une gestion soutenable, collective et équilibrée du patrimoine commun que sont l'eau et les milieux naturels en s'articulant avec d'autres démarches de protection, de gouvernance ou de planification.

L'élaboration du Plan d'action du Contrat Littoral Sud s'est déroulée de 2015 à 2019 et est scindée en 3 phases. Entre 2015 et 2016, le Copil de lancement de la démarche a permis de valider le périmètre ainsi que la démarche auprès des acteurs. A la suite du Copil, un marché a été lancé pour obtenir une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- ▶ **La phase 1** s'est déroulée de mi-2016 à mi-2017. Une étude-diagnostic a été réalisée afin de définir les enjeux du territoire
- ▶ **La phase 2** (mi-2017 à mi-2019) constitue l'élaboration du plan d'action. Plusieurs étapes ont animé cette phase : des ateliers de concertation menés sur différentes thématiques, la réalisation de fiches actions et l'élaboration du plan d'action validée auprès des principaux partenaires, maîtres d'ouvrage ainsi qu'au niveau du conseil scientifique et du Comité de l'Eau et de la Biodiversité. Le 11 juillet 2019 marque le lancement du plan d'action du Contrat Littoral avec la signature du contrat et la validation du logo.
- ▶ **La phase 3** constitue le lancement du plan d'action.

Etant programmé pour 5 ans, le premier Contrat Littoral Sud s'achèvera en 2023.

2.2. Les instances du Contrat Littoral Sud

Le Contrat Littoral Sud s'appuie essentiellement sur un partenariat local, intégrant l'ensemble des acteurs présents sur le périmètre d'action du Contrat Littoral Sud, ce qui traduit leur engagement pour une meilleure protection de l'eau et des milieux aquatiques.

La gouvernance du Contrat Littoral est traduite selon le schéma ci-dessous :

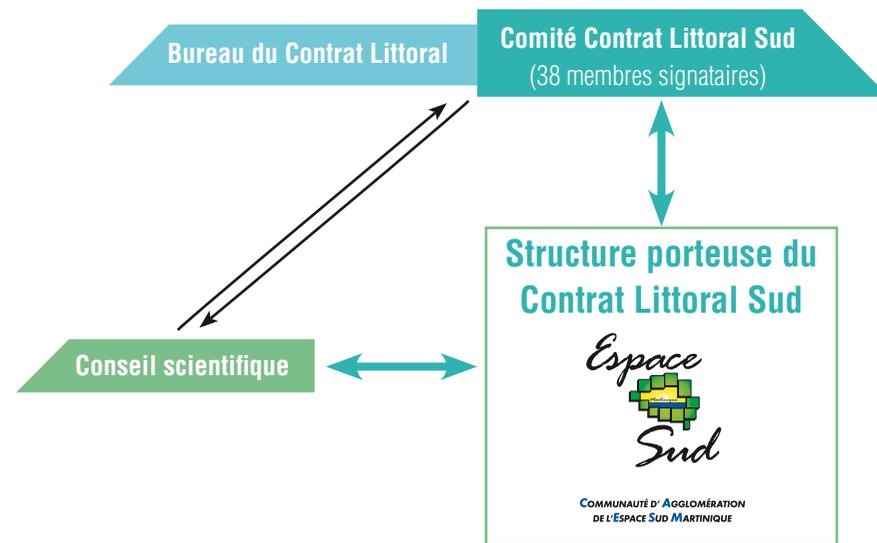


Figure 2 : Schéma organisationnel des instances du contrat littoral sud

2.2.1. Structure porteuse

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) regroupant 12 communes, assure le portage du Contrat Littoral Sud pour le compte des collectivités du territoire.

L'EPCI héberge la cellule animation, qui est chargée d'assurer le suivi et le pilotage ainsi que la coordination entre tous les partenaires et la mise en œuvre administrative et technique du contrat :

- ▶ Le secrétariat technique et administratif des comités et autres instances du contrat
- ▶ L'élaboration et le suivi des tableaux de bords des opérations du contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi de réalisation)
- ▶ La programmation annuelle du suivi des opérations de l'ensemble des volets du contrat.

2.2.2. Le comité du Contrat Littoral Sud

La composition du Comité du Contrat Littoral Sud a été définie par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018. Il est présidé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral et se réunit au moins une fois par an et voit son secrétariat assuré par la structure porteuse.

Le comité du Contrat Littoral Sud est en charge de :

- ▶ Suivre l'état d'avancement et la bonne exécution du contrat
- ▶ Assurer la promotion et la valorisation des opérations du contrat
- ▶ Veiller au respect du calendrier prévisionnel de réalisation des actions et des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage

Enfin, le contrat littoral dispose d'un bureau restreint défini par l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2018. Son rôle consiste essentiellement à veiller à la coordination du programme et à débattre des orientations à soumettre au Comité du Contrat Littoral Sud. Il est important de noter, que le bureau ne peut prendre de décisions majeures appartenant au Comité telles que la validation des opérations ou des bilans annuels.

2.2.3. Le conseil scientifique

Le conseil scientifique des contrats de milieux, est une instance qui se réunit autour de différents projets nécessitant un avis scientifique sur leur faisabilité et les impacts sur l'environnement à court, moyen et long terme. Le conseil scientifique peut aussi émettre un avis sur les actions menées sur le territoire du contrat, ainsi que sur la cohérence et la pertinence des actions entreprises ou à venir.

Le conseil scientifique est composé d'universitaires (Antilles Guyane), d'agents de structures publiques et privées (conservatoire botanique, chambre de l'agriculture, ONF, ODE...) et est doté d'un président. Cette instance est organisée à tour de rôle par chaque EPCI.

Le fonctionnement de l'outil contrat littoral sud résulte en partie des instances citées précédemment et permet d'encadrer le fonctionnement administratif de l'outil.



Mise en place des actions du premier contrat et leurs bilans

Les enjeux présents sur le territoire du Contrat Littoral Sud, ont été basés sur des travaux de diagnostic et des observations de la part des partenaires nécessitant la mise en place d'actions pour le rétablissement du bon état écologique du milieu.

Cette partie de l'évaluation portera sur la partie technique sur la base du suivi des actions réalisé par la cellule animation de 2019 à 2023 ([annexe 1](#)) et comportera la symbologie suivante en référence du niveau d'avancement global des actions :

✓ Action terminée / en continu / engagée ✗ Action non démarrée ⓘ Action suspendue

3.1. Mise en place des actions du Contrat Littoral Sud

Dans le cadre du Contrat Littoral Sud, l'amélioration de la qualité des milieux prend en compte toutes les pressions s'exerçant sur un bassin versant jusqu'à l'exutoire. Les actions mises en place ont nécessité la technicité mais aussi l'expertise des partenaires dans de multiples domaines.

✓ Amélioration du système de gestion des eaux de baignade

Depuis 2016, la CAESM a initié une démarche de certification des eaux de baignade. L'obtention de la certification signifie que la ville améliore ou maintient la qualité de ses eaux et protège les baigneurs. Par ailleurs, la réglementation encadre la gestion des eaux de baignade menée principalement par les villes.

Les référents « eau de baignade » ont bénéficié d'une formation de la société INERIS « prélèvement en situation de crise » organisée par l'ODE.

A ce jour, 7 communes sur 8 sont engagées dans une gestion active et 4 communes détiennent la certification qualité eau de baignade.

✓ Amélioration de la qualité des eaux de baignade de l'Anse Caritan et de la Pointe Faula

L'amélioration de la qualité des eaux de baignade nécessite un certain nombre de prérequis. Dans les cas de figure de ces deux actions, il s'agit de la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif présents sur le bassin versant. Cette mise en conformité des équipements ANC, passe par la réalisation de contrôle des systèmes d'assainissements, la mise en place de réunions par quartier dont l'assainissement peut impacter la zone de baignade, ainsi que des réunions avec les syndics de copropriété.



Des contrôles de bon fonctionnement ont pu être lancés suite à l'affectation d'un agent à ces contrôles. De plus, les zones de baignade de la Pointe Faula et de Anse Caritan sont de nouveau en excellente qualité, ce qui montre un avancement et une amélioration dans la gestion active de ces zones.

Actions sur la thématique assainissement

✓ Etude sur l'état de la pression assainissement sur la masse d'eau « Littoral de la baie de Sainte-Luce »

Une étude sur la faune et la flore du milieu récepteur au droit des rejets de la station d'épuration de Gros Raisin a été réalisée par la Société Martiniquaise des Eaux. Un complément d'étude devra être réalisé sur le volet biocénose en partenariat avec l'ODE.

En parallèle, des enquêtes ont été réalisées à Sainte-Luce en 2016, 2018 et 2019 sur 147 branchements dont 46 présentant des anomalies, 10 sans anomalie et 28 contrôles incomplets. Cependant, ces données d'enquêtes n'ont pas pu être actualisées.

Enfin en matière de raccordements des habitations sur la zone immédiate du bassin versant, au 31 décembre 2021, 42 abonnés ont été identifiés comme raccordables au réseau d'assainissement, 38 ont fait l'objet de l'application de la procédure RNR (raccordable non raccordés) avec 2 courriers envoyés aux administrés ayant un dispositif autonome et résidant dans une zone assainissement collectif.

✗ Mise à jour du zonage du schéma directeur d'assainissement

La CAESM ayant la compétence assainissement, des études préliminaires obligatoires devraient être engagées sur l'assainissement du quartier Petite-Anse sur le devenir de la STEU de Pays-Noyé.

Pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, il était convenu d'une sélection de l'assistant à maîtrise d'ouvrage au 1^{er} trimestre 2022, un début de réalisation au second semestre et une rédaction du rapport final second semestre 2023.

Cependant, le calendrier précédemment cité n'a pas pu être tenu en raison des procédures administratives, retardant d'une année la révision du zonage.

✓ Création d'une plateforme d'échanges entre particuliers et professionnels en assainissement

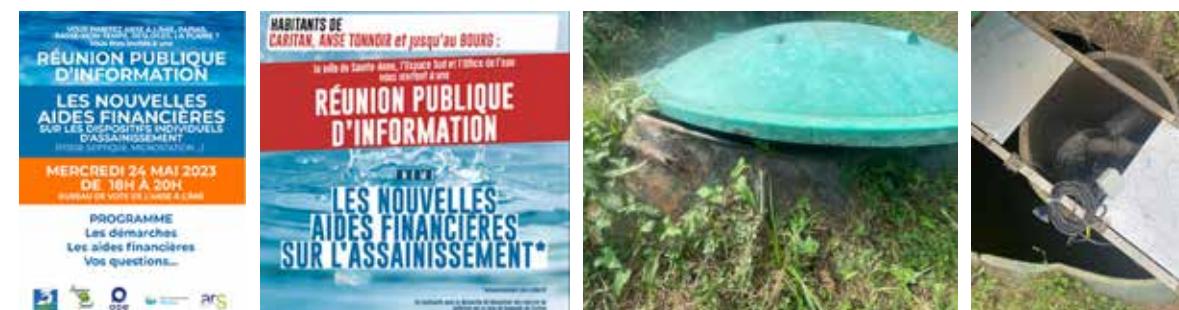
L'intérêt de cette action est de simplifier l'interaction entre les administrés et les professionnels de l'assainissement. Pour cela les plateformes ACCEPTIQUE et E'VIDANGE ont été mis en place, regroupant à la fois l'annuaire des professionnels respectant une charte de qualité en matière d'équipement, la mise en contact et le traitement des professionnels vidangeurs pour l'optimisation des coûts de vidange. La mise en place de la plateforme d'échange a nécessité une concertation avec les professionnels et la chambre des métiers. Sa mise en fonction effective était prévue pour 2023.

Néanmoins étant donné le manque de moyens humains au service SPANC de la CAESM, cette action n'a pu aboutir pour l'instant.

✓ Campagne de sensibilisation pour la réhabilitation des équipements d'assainissement non-collectif et le bon raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées

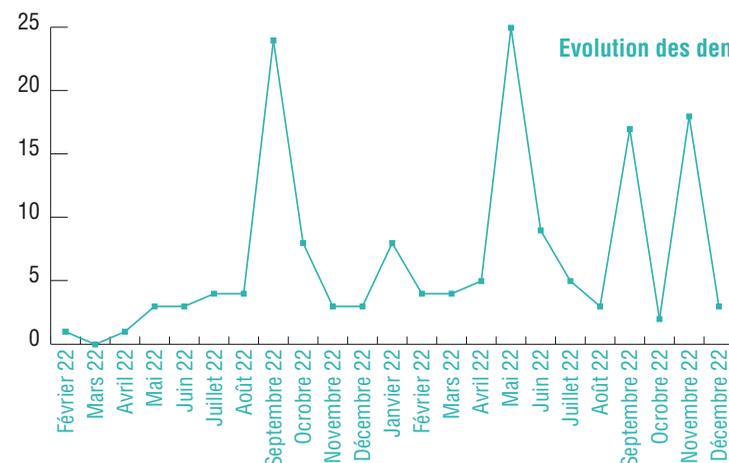
Afin de sensibiliser le maximum d'administrés à la réhabilitation de leur système d'assainissement, il a été nécessaire de mettre en place une communication de proximité autour de cette thématique. Pour cela, différentes réunions publiques ont été organisées dans les quartiers dits prioritaires en matière d'assainissement ou impactant une zone de baignade.

Depuis le lancement de ce projet on comptabilise 4 réunions publiques et 1 opération de communication. Cela démontre la volonté de l'EPCI d'accompagner ses administrés dans la réhabilitation de leur système d'assainissement.



✓ Mise en place du guichet unique

En complément de l'action précédente, l'ODE Office De l'Eau Martinique en partenariat avec les EPCI a souhaité mettre en place un dispositif de financement au particulier (DFAP). Ce dispositif a nécessité une validation en conseil communautaire de la CAESM en 2021 ainsi que le recrutement d'un instructeur en 2022 et un contrôleur DFAP en 2023.



A partir du graphique ci-contre, nous pouvons observer 4 pics représentant l'impact des différentes promotions sur les usagers du sud, notamment :

- la promotion au grand public, en septembre 2022 et en septembre 2023, via la campagne de communication de l'ODE et le salon du logement,
- la promotion ciblée, en mai 2023 et en décembre 2023 par l'intermédiaire des réunions de quartiers sur le périmètre géographique du dispositif.

Une montée en puissance du dispositif DFAP est envisagée à l'horizon 2024 - 2025 avec une révision du zonage DFAP, mais aussi le recrutement de trois contrôleurs supplémentaires pour augmenter le nombre de contrôles.

✓ Régularisation administrative et technique des effluents des entreprises

Cette action a pour volonté de mettre en place une gestion des rejets des entreprises. Le fermier a entrepris en 2020 un processus d'identification de 16 entreprises (obligation contractuelle du fermier). Suite à cela, il s'est avéré que la liste des établissements prioritaires établie par le fermier a inclus des industriels non sujets à des déversements d'effluents non domestiques. La CAESM a dû prendre l'attache des villes ou autres partenaires pour mieux identifier les industriels concernés. En 2022, un projet de contrôle des industries situées dans la ZAE de Trianon au François a été acté. Le début des investigations a débuté en septembre 2022.

Les restaurants étant considérés comme des assimilés domestiques, une stratégie initiée par la CCIM a pour but de fournir les restaurateurs en bacs à graisses. En parallèle, 126 restaurants ont fait l'objet d'un contrôle de conformité des installations intérieures par la SME.

L'objectif des 16 régularisations n'a pas été atteint. Néanmoins, le travail collectif mis en place pour initier cette action a permis de relever des points contractuels sur lesquelles des clarifications devaient être menées : la répartition entre Cap Nord et l'Espace Sud sur le contrôle des industriels, le type d'entreprise devant faire l'objet d'une convention de rejet, etc. De plus, ce projet a mis en lumière les résultats des contrôles des équipements des restaurateurs à proximité des zones de baignades, et pouvant impacter les zones de baignades. Ces données permettront d'alimenter la stratégie de la CCIM.

✗ Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire de l'Espace Sud

La compétence de gestion des eaux pluviales urbaines ayant été transféré à la CAESM, s'inscrit dans une démarche d'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales. La mise en place de ce schéma directeur nécessite la réalisation d'études préalables à savoir, une étude de préfiguration de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, le recensement du patrimoine existant, la définition des techniques alternatives spécifiques et l'élaboration d'une cartographie représentant les zones d'infiltration. Cette action qui était alors en standby, a été relancée en 2022.

Les prochaines actions envisagées à ce jour sont l'achat de cannes GPS pour l'établissement de la cartographie des réseaux de collecte des eaux pluviales, ainsi que la mise en place d'un atelier chantier d'insertion (ACI), pour la phase terrain du recensement.

✓ Opération de réduction des fertilisants sur la masse d'eau François / Vauclin

Cette action portée par la CAESM consistait à réduire la présence de fertilisant sur la masse d'eau littoral entre le Vauclin et le François. Cependant, la pression étant moins visible dans l'état des lieux du SDAGE, l'action est à ce jour suspendue.

Néanmoins, l'action se poursuit dans le plan d'action Desroses (action n°8).

ⓘ Réhabilitation de la décharge de CERON

Le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTDV) en tant que gestionnaire de la décharge, s'est engagé à mener un certain nombre d'actions pour réduire l'impact environnemental de la décharge. A savoir, la mise en place d'un dispositif permettant de prévenir des nuisances sur l'environnement et les habitations à proximité, le reprofilage du massif des déchets pour garantir sa stabilité, l'organisation de la gestion du biogaz et du lixiviat. En matière de travaux, l'étanchéité du bassin d'eaux pluviales a été entreprise pour éviter tout impact sur l'environnement.

A ce jour, cette action est suspendue, suite à la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

Actions de prévention

✓ Prévention et promotion de la collecte de médicaments usagés ou périmés

L'éco-organisme CYCLAMED a élaboré une campagne de communication (spot et affiches) relayée en local par l'association Entreprise et Environnement.



✓ Prévention et promotion de la collecte des produits phytosanitaires (usagers)

L'éco organisme Eco DDS a organisé une campagne de communication lors du tour des yoles 2019. Le support de communication pour cette campagne de sensibilisation a été la distribution de dépliants, rappelant les bonnes pratiques ainsi que les déchèteries disponibles pour la récupération de ces produits.

Une campagne de communication globale sur les déchets devrait être lancée en 2023 par l'Espace Sud



Actions sur la thématique gestion des zones humides

I Gestion environnementale de la plaisance sur les côtes de l'Espace Sud

La problématique des bateaux au mouillage est bien présente sur les masses d'eau côtières de la Martinique et plus précisément sur le territoire Sud de l'île. En effet, connue pour son attrait touristique, cette partie du territoire est confrontée à une présence massive de bateaux au mouillage et à proximité des zones de baignades, générant parfois des pollutions (rejets de matières grises et noires).

Cette action consistait à établir un plan de mouillage à l'échelle de l'Espace Sud. Aujourd'hui, plusieurs communes semblent opter pour la mise en place de leur propre stratégie.

✓ Protéger les zones humides et leur bassin versant

Cette action portée par la ville des Anses d'Arlet ayant pour objectifs la réhabilitation et la valorisation des mares a été financée à 100% grâce à un appel à projet LIFE sur la biodiversité. Cela a nécessité dans un premier temps une étude de caractérisation des 3 mares retenues le long du sentier pédestre de la plaine, puis la réalisation des travaux de valorisation et de réhabilitation.

I Etude sur la mise en place des zones d'expansion des crues sur la Rivière-Salée

Face à la problématique d'inondation présente sur le territoire, l'ODE a mené une étude en 2017 sur la mise en place des ZEC. La Collectivité Territoriale de la Martinique a réalisé des travaux de lutte contre les inondations de la plaine de Rivière-Salée entre 2020 et 2021. L'étude sur la mise en place d'une ZEC sur la Rivière-Salée est suspendue pour l'heure.

Un(e) chargé(e) de mission sera recruté(e) pour permettre la poursuite de cette action

✓ Créer une cellule opérationnelle contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Cette action co-pilotée par la DEAL et le Conservatoire Botanique, a permis de mettre en place un groupe de travail opérationnel autour de la thématique des EEE flore. Depuis la création de ce groupe, plusieurs rencontres ont été organisées.

Cette action permet d'assurer une veille végétale sur le territoire et de solliciter plusieurs organismes sur des opérations de contrôle ou d'enlèvement des EEE sur le territoire (PNRM, Espace Sud, ONF, RSMA...)



✓ Faire vivre le projet ACROPORA

Le projet ACROPORA est un projet porté par l'association de protection des milieux marins de Martinique (ASSOMER), dont l'objectif est de favoriser la conservation de deux espèces de coraux (Acropora cervicornis et Acropora palmata), et l'implantation des boutures sur la côte caraïbe afin de lutter contre une disparition définitive. Pour cela, un partenariat entre la ville de Sainte-Luce, la DEAL et l'ASSOMER a vu le jour pour repeupler la caye de Sainte-Luce en transplantant de l'acropora cervicornis issue de la caye d'Olbian au Diamant. L'entretien des coraux est assuré par des clubs de plongée et présente un état de développement satisfaisant.

✓ Encourager la création d'aire marine éducative

Les aires marines éducatives sont par définition une bande de littoral maritime gérée de manière participative par les élèves d'une école le temps d'une année scolaire. A l'échelle du Contrat Littoral Sud, le Parc Naturel Marin de Martinique organise une animation autour des aires marines éducatives.

Sur le territoire Espace Sud, on recense :

3 projets actifs : Plage de Corps de Garde, plage de la Cherry, Anse Mitan

4 nouvelles inscriptions : Annexe pensionnat Saint-Joseph, école primaire du Cap Ferré, école de Belfond, collège Isidore Pelage

✗ Etude sur la caractérisation des marigots

L'objectif de l'action est de mener une étude permettant de comprendre le fonctionnement naturel des marigots et les impacts sur la qualité des eaux de baignade.

A ce jour, pas de retour sur l'avancée de l'étude.

✓ Soutenir une gestion territoriale des sargasses

La gestion des sargasses, est une action en continu au vu de la fréquence d'échouage des algues sargasses. Cette action essentiellement concentrée sur le littoral, a nécessité l'achat d'engins supplémentaires d'un montant de 1 800 000 millions d'euros (budget alloué par l'Etat pour la gestion des sargasses). Outre l'aspect onéreux, le ramassage des sargasses accentue l'érosion côtière sur certaines plages. En effet, le volume ramassé étant supérieur à 10 000 m³, la quantité de sable drainée peut être importante.

A ce jour, une entité unique de gestion des sargasses est mise en place.

Actions sur la thématique du changement climatique

✓ Renforcer la culture du risque sur le territoire de l'Espace Sud pour une meilleure adaptation au changement climatique

La Martinique étant un territoire à risque, une réflexion est menée sur l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde. L'Espace Sud a été retenu dans le cadre d'un appel à partenariat du CEREMA sur la définition d'orientation et d'adaptation au changement climatique de la façade littorale du territoire de l'Espace Sud.

Cette étude se déroule en, trois phases :

- 1 - Etat des lieux du territoire ciblé sur la frange littorale,
- 2 - Etablissement de 5 fiches méthodologiques sur l'adaptation du littoral face aux risques naturels et au changement climatique,
- 3 - Accompagnement du Cerema pour l'élaboration du CCTP et du suivi du PAPI littoral (programme d'actions de prévention des inondations).

A ce jour, la phase 2 a été engagée, 5 fiches méthodologiques sont en cours de rédaction et illustrées à partir des 7 secteurs à enjeux identifiés : Trois-Ilets, Rivière-Salée, Sainte-Luce (2 secteurs), François, Vauclin et Marin.

✓ Création d'une nouvelle zone de baignade au bourg du Marin

La ville du Marin a souhaité déclarer la plage du bourg en tant que zone de baignade. Pour cela, la ville a transmis un courrier de déclaration de la zone de baignade auprès de l'ARS. L'étape suivante consiste alors à effectuer des prélèvements réglementaires afin d'établir un classement

Le résultat du classement de la zone de baignade sera connu au bilan de la prochaine saison balnéaire 2023 - 2024

✓ Amélioration de la qualité du cours d'eau DESROSES

Le bassin versant de Desroses situé sur le territoire de la commune du François est classé en « masse d'eau » au titre de la Directive Cadre Européenne. Lors de la révision du dernier Etat des Lieux du Réseau Hydrographique de Martinique, la masse d'eau Desroses a perdu 2 classes et est actuellement classée en état « mauvais ». Pour répondre à cette problématique, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique en partenariat avec l'Office de l'Eau a lancé une étude afin de mieux comprendre les pressions à l'origine du mauvais état écologique du cours d'eau. Une vingtaine d'actions a été identifiée. (Voir [annexe 2](#))

L'animation du plan d'action Desroses est lancée (voir plan d'action Desroses en [annexe 1](#))



✓ Plan d'action cours d'eau Rivière-Pilote

L'étude réalisée sur le cours d'eau de la Rivière-Pilote débute de la confluence des deux rivières à l'embouchure, et a pour objectif le bon rétablissement de la qualité de l'eau associée à un développement écotouristique sur la ville de Rivière-Pilote. Cette étude s'est déroulée en trois étapes :

- 1 - L'état des lieux de la Rivière-Pilote
- 2 - Le diagnostic de la ripisylve et des milieux aquatiques et la synthèse des enjeux
- 3 - L'élaboration du plan de gestion : orientations, objectifs opérationnels & programme d'actions composé de fiches actions. ([Annexe 3](#) : Plan d'action Rivière-Pilote) :

Le plan d'action de la Rivière-Pilote a été établi en 2021 pour une durée de 5 ans, et regroupe des actions sur la thématique hydraulique, écologique, urbanisation et qualité des eaux ainsi que la valorisation des sites.

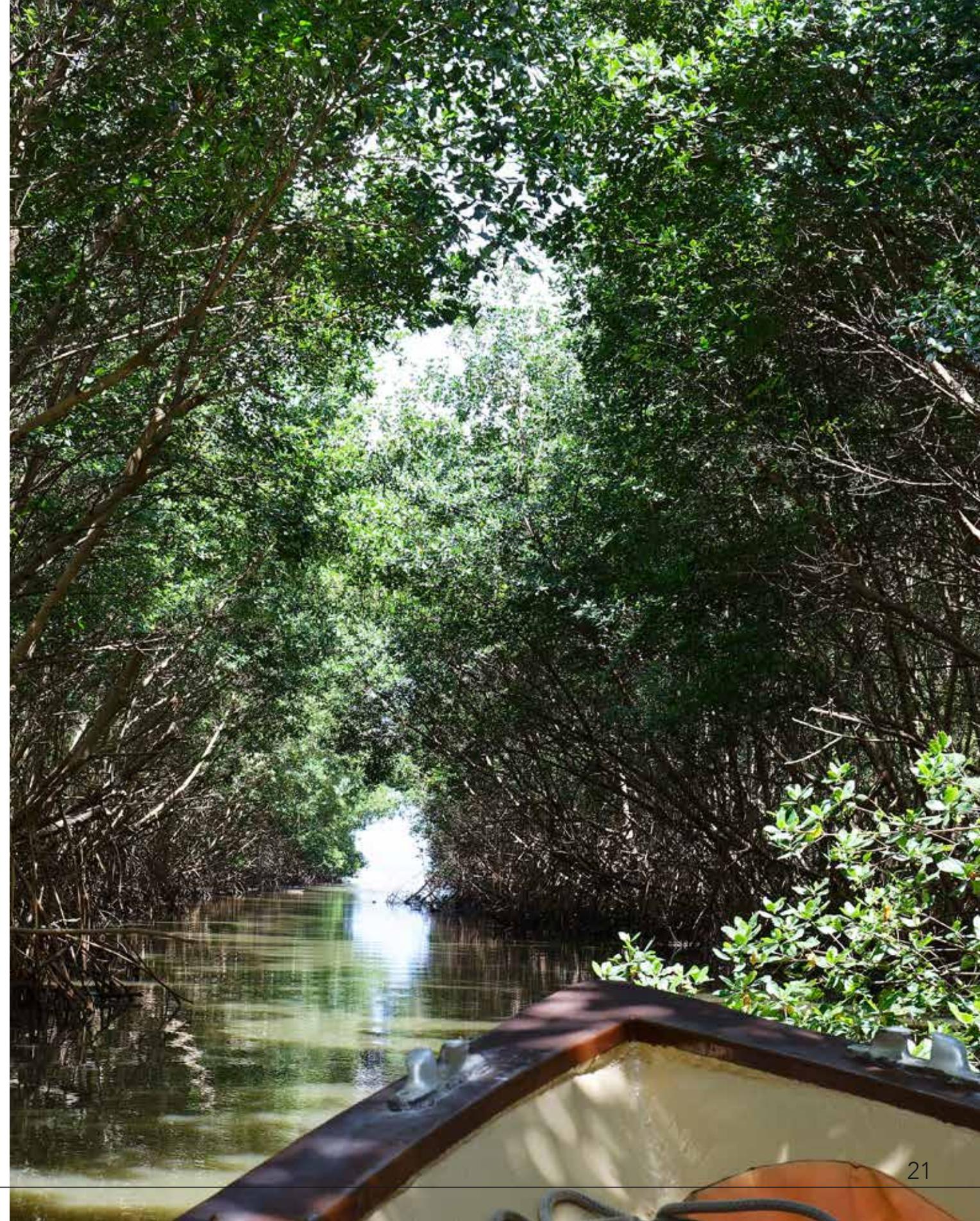
Certaines actions de la thématique hydraulique ont été associées au PAPI actuellement en cours sur le territoire de la commune de Rivière-Pilote.

✓ Plan d'action ancien lit de la Rivière Lézarde

L'étude réalisée sur l'ancien lit de la Rivière Lézarde a pour objectif la réalisation d'un diagnostic ainsi que la réalisation d'un plan d'action sur le cours d'eau et son bassin versant. (**Annexe 4** : Plan d'action ancien lit de la Rivière Lézarde)

Pour la réalisation de cette étude, cinq objectifs stratégiques ont été définis pour la réalisation de l'étude :

- Poser un diagnostic précis sur l'état actuel du cours d'eau, des zones humides et des sources du périmètre d'étude
- Expliquer les dysfonctionnements hydrauliques
- Dresser un inventaire de la végétation rivulaire et des espèces aquatiques du cours d'eau étudié
- Constituer un atlas cartographique sur le périmètre de l'étude
- Etablir un programme d'actions.





Bilan du regard des partenaires sur le Contrat Littoral Sud

Le Contrat Littoral Sud est un accord technique et financier entre différents partenaires et précisé dans l'article 6 « Engagements des maîtres d'ouvrage et des signataires », l'article 7 « Engagement des partenaires financiers » et enfin l'article 8 « Engagement de la structure porteuse ».

Il était donc nécessaire d'avoir un retour à la fois sur la vision des partenaires, le fonctionnement de l'outil Contrat Littoral, mais aussi les axes d'améliorations possibles. Pour répondre à ce besoin de retour d'expérience, il a fallu mettre en place un sondage reprenant :

- Le niveau de connaissance des partenaires de l'outil Contrat Littoral Sud
- L'avis des partenaires sur le plan d'action
- L'avis des partenaires sur l'animation du Contrat Littoral Sud
- L'avis des partenaires sur la communication effectuée autour du Contrat Littoral Sud

Parmi les partenaires ayant répondu au questionnaire on retrouve les organismes suivants :

CTM	Ville de Sainte-Luce
CACEM	Ville du Diamant
CBNMq	Ville du Vauclin
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Ville de Ducos
CAP NORD MARTINIQUE	ODE MARTINIQUE
CAESM	DIRECTION DE LA MER
DEAL	Ville de Rivière-Pilote
CONSERVATOIRE DU LITTORAL	PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE
PARC NATUREL REGIONAL DE MARTINIQUE	SMTVD
Ville de Sainte-Anne	Ville du François
Ville des Anses d'Arlet	Ville des Trois-Ilets
Ville du Saint-Esprit	Ville du Marin

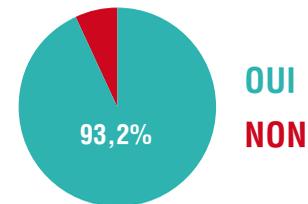
Le quota de réponses s'élève à 44 pour 60 destinataires. Parmi les réponses 44 présentes dans le sondage, seuls 3 maîtres d'ouvrage n'ont pas précisé leur organisme de rattachement.

4.1. Connaissance du Contrat Littoral Sud

Cette première partie est consacrée à la connaissance du Contrat Littoral Sud. Cette section du sondage, permet de s'assurer de la compréhension et la finalité de l'outil auprès des partenaires.

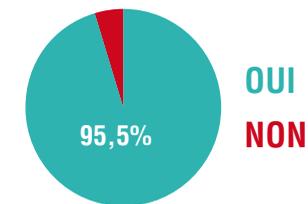
1 - Savez-vous ce qu'est un contrat de milieu ?

Le Contrat Littoral Sud étant un contrat de milieu, cette question permet de sonder la connaissance auprès des partenaires, le type d'outil qu'est le Contrat Littoral Sud. **Sur 44 réponses, 41 personnes affirment connaître un contrat de milieu.**



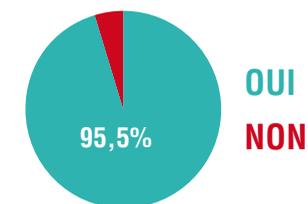
2 - Connaissez-vous les objectifs du Contrat Littoral Sud ?

Pour cette réponse 44 personnes affirment connaître les objectifs du Contrat Littoral Sud.



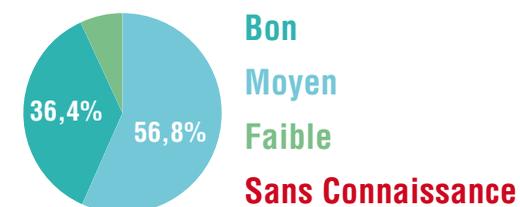
3 - Connaissez-vous le périmètre d'action du Contrat Littoral Sud ?

Sur 44 réponses, 42 personnes affirment connaître le périmètre du Contrat Littoral Sud. Pour rappel la délimitation du Contrat Littoral Sud s'étend sur les 12 communes de l'Espace Sud soit un périmètre d'environ 400 km² de surface terrestre et 389 km² de surface maritime.



4 - Quel est votre niveau de connaissance du plan d'action du Contrat Littoral Sud ?

Comme le montre le graphique ci-dessus, on peut constater que le niveau de connaissance des partenaires du plan d'action est très hétérogène. En effet sur les 44 réponses obtenues, **16 personnes affirment connaître le plan d'action, 25 ont une connaissance moyenne et 3 personnes admettent avoir une connaissance faible du plan d'action.**



Cette hétérogénéité dans les résultats, est peut-être due au manque de communication sur le plan d'action du Contrat Littoral Sud, ou à une difficulté d'accès à ce plan d'action.

4.2 Plan d'action et mise en œuvre du Contrat Littoral Sud

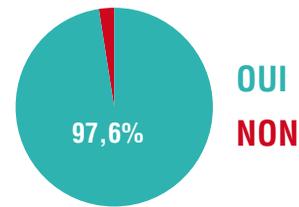
5 - Les actions choisies répondent-elles encore à un besoin présent ? Si oui lesquels ?

Intitulé de l'action	Nb de personne estimant que l'action répond à un besoin présent	Taux de personnes estimant que l'action répond à un besoin présent
Amélioration des eaux de baignade de l'Anse Caritan	26	59,1 %
Amélioration des eaux de baignade de la Pointe Faula	19	43,2 %
Amélioration de la gestion des eaux de baignade	31	70,5 %
Etude sur l'état de la pression assainissement sur la masse d'eau "Littoral de la Baie de Sainte-Luce"	26	59,1 %
Mise à jour du zonage et du schéma directeur d'assainissement	31	70,5 %
Création d'une plateforme d'échange entre particuliers et professionnels en assainissement	26	59,1 %
Campagne de sensibilisation pour la réhabilitation des équipements d'assainissement non-collectif et le bon raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées	34	77,3 %
Mise en place du guichet unique	2	47,7 %
Régularisation administrative et technique des effluents des entreprises	31	70,5 %
Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire de l'Espace Sud	33	75 %
Opération réduction des fertilisants sur la masse d'eau littorale François Vauclin	23	52,3 %
Réhabilitation de la Décharge de CERON	24	54,5 %
Prévention et promotion de la collecte des médicaments usagés ou périmés	17	38,6 %
Prévention et promotion de la collecte des produits phytosanitaires	21	47,7 %
Gestion environnementale de la plaisance sur les côtes de l'Espace Sud : Etablir un plan de gestion des mouillages à l'échelle de l'Espace Sud	31	70,5 %
Plan de restauration des cours d'eau de l'Ancien lit de la rivière Lézarde et de la Rivière-Pilote	26	59,1 %
Protéger les zones humides et leur bassin versant : Réhabilitation et valorisation des mares des Anses d'Arlet	21	47,7 %
Etude sur la mise en place des zones d'expansion des crues sur la Rivière-Salée	25	56,8 %
Créer une cellule opérationnelle contre les Espèces Exotiques Envahissantes	22	50 %
Faire vivre le projet ACROPORA	18	40,9 %
Encourager la création d'aire marine éducative	26	59,1 %
Etude sur la caractérisation des marigots	18	40,9 %
Valorisation de la mangrove à Fond Manoël	18	40,9 %
Soutenir une gestion territoriale des sargasses	29	65,9 %
Renforcer la culture du risque sur le territoire de l'Espace Sud pour une meilleure adaptation au changement climatique	25	56,8 %
Animer le plan d'action relatif à l'atteinte du bon état de la Rivière Oman	21	47,7 %
Création d'une nouvelle zone de baignade au bourg du Marin	11	25 %
Soutenir l'aire Marine Littorale Concertée de Sainte-Luce	21	47,7 %

6 - Selon vous, le plan d'action répond-il aux objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux) ?

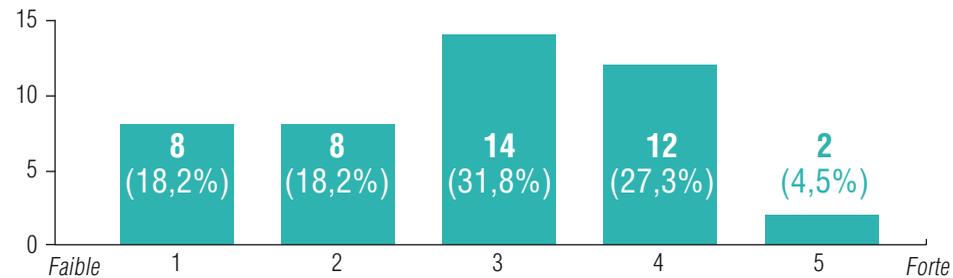
Cette question est primordiale dans la vision du plan d'action du Contrat Littoral Sud. En effet, la feuille de route des contrats de milieu est le SDAGE. Ce document a pour objet de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau. Le plan d'action du Contrat Littoral Sud doit donc tenir compte des recommandations du SDAGE.

En matière de taux de réponses 41 personnes ont répondu dont 40 affirment que le plan d'action du Contrat Littoral Sud répond aux objectifs du SDAGE.



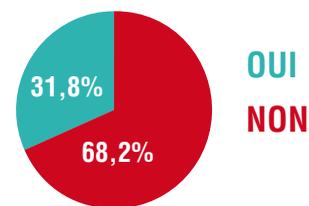
7 - Comment jugez-vous votre implication dans la réussite des actions ?

L'implication de chaque acteur du Contrat Littoral dépend de l'action dont il est maître d'ouvrage. En effet pour chacune des actions du Contrat Littoral Sud, un(e) référent(e), est désigné(e) pour assurer un suivi de l'avancée de l'action dont sa structure est maître d'ouvrage. L'avancée ou la réussite des actions est régie par différents facteurs pouvant impacter directement ou indirectement l'action (objectif annuel de la structure porteuse ou dossier prioritaire). Ces facteurs peuvent expliquer les résultats du graphique ci-dessus en matière d'implication dans la réussite des actions.



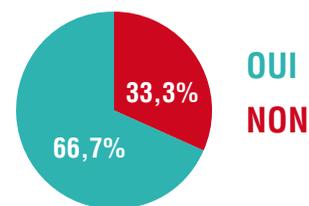
8 - Etes-vous maître d'ouvrage ?

Parmi les personnes ayant répondu à ce questionnaire, **14 sont des maîtres d'ouvrage sur les 44 réponses du sondage**. Cette question permet d'obtenir une estimation du nombre de maîtres d'ouvrage ayant répondu au questionnaire, mais aussi de basculer sur la section « Animation du Contrat Littoral Sud » où certaines questions sont destinées aux maîtres d'ouvrage.



9 - La répartition des tâches au sein de votre structure a-t-elle été clairement établie pour la réussite de l'action ?

L'un des facteurs pouvant impacter l'avancée d'une action, est le manque de clarté dans les objectifs de réalisation de l'action. **Sur 42 réponses, 28 personnes affirment que la répartition des tâches en lien avec le Contrat Littoral Sud a mal été répartie contre 14 affirmant le contraire.**



4.3 Animation du Contrat Littoral Sud

10 - De votre point de vue, l'animation de la démarche Contrat Littoral Sud correspond-elle à vos attentes ?

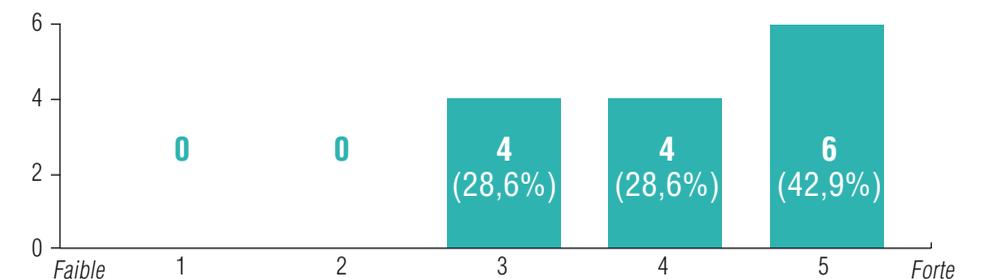
Parmi les 44 personnes ayant répondu au questionnaire, seules 13 personnes ont répondu à cette question. Cela s'explique par le fait que la **section animation du Contrat Littoral Sud s'adresse essentiellement aux maîtres d'ouvrage**. Parmi ces maîtres d'ouvrage 12 d'entre eux estiment que l'animation de la démarche du Contrat Littoral Sud correspond à leurs attentes.

11 - La démarche nécessite-t-elle une amélioration ?

L'avis des maîtres d'ouvrage sur cette question est assez hétérogène. Ce que nous pouvons néanmoins noter, c'est une volonté de travailler en transversalité.

Continuer à renforcer l'équipe de l'Espace Sud afin de dynamiser la mise en œuvre des actions
Renforcer les équipes d'animateur pour être encore plus impactant
Coordonner et centraliser les actions pour une meilleure cohésion des différents services
Oui, dans la gestion des sargasses au niveau de la mutualisation des moyens (insuffisants et parfois inadéquats). Une amélioration dans l'accompagnement de la Ville pour l'assainissement collectif
Les actions définies dans le questionnaire doivent se faire sur l'ensemble du territoire de l'espace sud voire de la Martinique
PLUS DE POIRTAGE CAESM : plus de visibilité et d'interactions avec les autres services
Fonctionnement en COTECH avec un point 3 à 4 fois par an
OUI

12 - Comment jugez-vous votre motivation à participer à la démarche Contrat Littoral Sud ?



Pour cette question, 14 maîtres d'ouvrage ont répondu. Parmi ces réponses **6 affirment avoir une forte motivation à participer à la démarche Contrat Littoral contre 4 pour une motivation moins forte et 4 autres pour une motivation moyenne.**

13 - Avez-vous acquis de nouvelles connaissances lors des instances du Contrat Littoral Sud ?

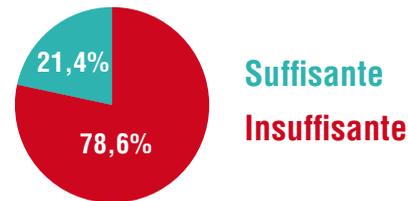
Parmi les 14 maîtres d'ouvrage ayant répondu à cette question, **la totalité affirme avoir acquis de nouvelles connaissances** lors des instances du Contrat Littoral Sud. Pour rappel, les instances du contrat sont au nombre de 3 : bureau, plénière, commission.



4.4 Communication

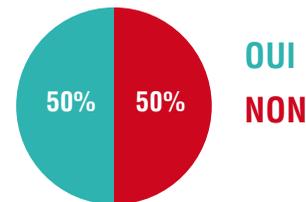
14 - Que pensez-vous de la visibilité du Contrat Littoral Sud ?

D'après les 42 réponses obtenues pour cette question, **33 personnes affirment que la visibilité du Contrat Littoral Sud est insuffisante**. Ce résultat reflète le manque de communication autour de l'outil du Contrat Littoral Sud.



15 - Avez-vous facilement accès aux informations relatives au Contrat Littoral Sud ?

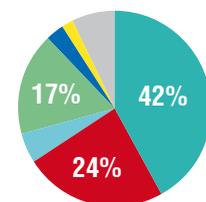
Selon les 44 personnes ayant répondu à cette question, **une moitié affirme avoir accès facilement aux informations** en lien avec le Contrat Littoral Sud et l'autre moitié affirme le contraire. Cette égalité parfaite dans les réponses montre qu'il y a un effort considérable à mener sur la communication autour du Contrat Littoral.



16 - Quel(s) serai(en)t selon vous le(s) meilleur(s) moyen(s) pour faciliter la transmission et l'échange des informations sur le Contrat Littoral Sud ?

D'après les réponses des 44 personnes ayant répondu au sondage, on peut noter que **3 méthodes de communication sont à privilégier**. A savoir :

- Site internet et application 42%
- Les réseaux sociaux 24%
- Les instances 17%



Pour les autres :

- Support visuel (flyer, fascicule) 7%
- Médias de masse 5%
- Plate forme collaborative 3%
- Newsletter 2%

17 - A quelle fréquence souhaitez-vous être informés ?

Cette question permet d'avoir une idée des besoins en informations vis-à-vis du Contrat Littoral Sud. En effet sur les 43 réponses obtenues, **21 personnes désirent être informées tous les 3 mois, contre 21 personnes tous les 6 mois** et 1 personne pour une diffusion annuelle des informations en lien avec le Contrat Littoral Sud.



Les données issues du sondage, permettront d'avoir des axes d'amélioration lors du renouvellement du Contrat Littoral Sud. Lors de ce renouvellement et l'on se réfère aux données, les efforts devront être axés sur la communication autour des actions du contrat mais aussi sur la clarification de la répartition des tâches en interne pour les maîtres d'ouvrage, et une meilleure identification des maîtres d'ouvrage pouvant réaliser l'action sur lequel il a été désigné.





L'impact du Contrat Littoral Sud sur les maîtres d'ouvrage.

L'avancée des actions nécessite parfois l'accompagnement des partenaires financiers. Les actions intégrées au Contrat Littoral Sud peuvent bénéficier de subventions, principalement de la part de l'Office De l'Eau et la Collectivité Territoriale de Martinique et peuvent être majorées selon l'importance ou l'impact que l'action peut avoir sur le milieu. L'Office De l'Eau Martinique dispose d'un PPI (Plan d'Intervention Annuel), qui comprend le budget alloué par type d'action. Par exemple : la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions sont l'un des axes stratégiques établis dans le PPI.

Les actions du Contrat Littoral Sud qui ont fait l'objet d'une subvention, ont été répertoriées dans le tableau suivant :

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Subvention ODE	Majoration ODE	Subvention CTM
Réviser le profil des eaux de baignade pour la ville du Vauclin	Ville du Vauclin	3 913 €		
Amélioration du système de gestion des eaux de baignade	Responsable eau de baignade des villes	2019 : 2 550 € 2020/2021 : 3 109 € 2022 : 4 065 € 2023 : 3 997 €	2022 : + 10 % 2023 : Ville de Sainte-Luce + 20 %	2019/2021 : 4 997.50 € 2022 : 4 370 €
Mise en place du guichet unique	ODE / CAESM	60 000 €		
Régularisation administrative et technique des effluents des entreprises	CAESM / CCIM	En attente de donnée		En attente de donnée
Réhabilitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Céron (phase travaux)	SMTVD	40 000 €	+ 10%	
Réflexion des mouillages aux Anses-D'arlet	CAESM	70 000 €	+ 10%	





Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Subvention ODE	Majoration ODE	Subvention CTM
Plan de restauration des cours d'eau Ancien lit de la Rivière Lézarde et Rivière-Pilote	CAESM	Ancien lit de la Rivière Lézarde : 15 000 € Rivière-Pilote : 10 000 €	+10 % pour l'ancien lit de la Rivière Lézarde	50 000 €
Animation du Contrat Littoral Sud	CAESM	2016 : 23 524 € 2017 : 24 008 € Atelier de concertation : 6 150 € 2018 : 33 628 € 2019 : 32 630 € 2020 : 30 819 € 2021 : 30 304 € 2022 : 42 455 € 2023 : 42 770 €		
Etude des pressions sur la Rivière Desroses	CAESM	28 000 €		10 000 €
Etude sur l'érosion des sols et transferts sédimentaires sur le bassin versant de la Rivière-Salée	CAESM	66 693 €		50 000 €
Soutenir l'aire Marine littorale concertée de Sainte-Luce	Ville de Sainte-Luce	Mise en place de l'Aire Marine Concertée : 12 537 €		

Soit un montant global des subventions attribuées aux maîtres d'ouvrage depuis la mise en place du Contrat Littoral Sud de **370 169 €** (hors subvention en lien avec l'animation).

Synthèse de l'évaluation générale

Depuis sa mise en place, le Contrat Littoral Sud n'a cessé de prendre de l'ampleur. Après 5 ans d'exercice, la quasi-totalité des actions a été engagée et terminée. Sur les 30 actions que compte le Contrat Littoral Sud :

✓ Sur 26 actions : 20 sont engagées, 3 sont en continu et 3 sont à ce jour terminées

✗ 1 action n'a pas encore démarré

ⓘ 3 actions sont suspendues

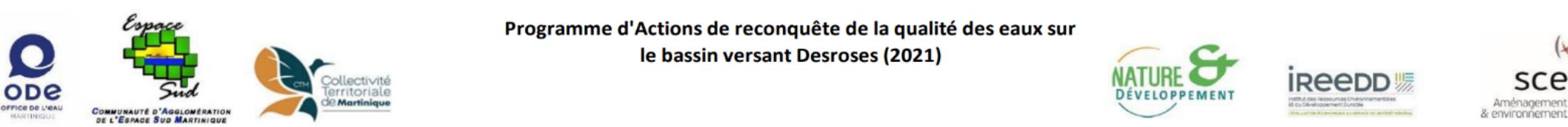
Ces résultats montrent une volonté de la part des 12 communes de l'Espace Sud et des différents partenaires à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la gestion de l'eau et des milieux associés ainsi que la protection et la restauration de ces milieux.

Cependant, il se dégage des axes d'amélioration pour le prochain Contrat Littoral Sud. Si l'on se réfère aux données issues du sondage, la communication, le choix des maîtres d'ouvrage ainsi qu'une meilleure intégration des partenaires financiers et techniques, sont des pistes d'amélioration pour accentuer l'efficacité et l'avancement des actions du prochain Contrat Littoral Sud 2024 -2028.

Annexe 1 : Tableau de synthèse des actions du Contrat Littoral Sud 2019- 2023

	Actions	Niveau d'avancement global	Indicateur de mesure de l'action	Réalisation des objectifs
5				
6	1 Amélioration de la qualité des eaux de baignade de l'Anse Caritan	Engagé	Bilan ARS: Bonne qualité des eaux	Atteint
7	2 Amélioration de la qualité des eaux de baignade de la Pointe Faula	Engagé	Bilan ARS: Bonne qualité des eaux	Atteint
8	3 Amélioration du système de gestion des eaux de baignade	en continu	8/8 Communes engagées dans une gestion active des eaux de baignade	partiellement atteint
9	4 Etude sur l'état de la pression assainissement sur la masse d'eau "Littoral de la Baie de Sainte-Luce"	Engagé	-	
10	5 Mise à jour du zonage et du schéma directeur d'assainissement	Engagé	Schéma directeur d'assainissement mis à jour	Non atteint
11	6 Création d'une plateforme d'échange entre particuliers et professionnels en assainissement	Engagé	Plateforme d'assainissement opérationnel	Non atteint
12	7 Campagne de sensibilisation pour la réhabilitation des équipements d'assainissement non-collectif et le bon raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées	Engagé	Nombre de réunions publiques et d'opérations de communication	Atteint
13	8 Mise en place du guichet unique	Terminé	Contrôleur et instructeur du DFAP	Atteint
14	9 Régularisation administrative et technique des effluents des entreprises	Engagé	Nombre de convention de déversement	Non atteint
15	10 Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire de l'Espace Sud	Engagé	Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Non atteint
16	11 Opération réduction des fertilisants sur la masse d'Eau Littorale François Vauclin	stand-by	Indicateur descendant dans l'état des lieux du sdage	Atteint
17	12 Réhabilitation de la Décharge de CERON	Engagé	Indicateur de mesure eau pluviale satisfaisant	Non atteint
18	13 Prévention et promotion de la collecte de médicaments usagés ou périmés	Engagé	Opération de communication et de sensibilisation	Atteint
19	14 Prévention et promotion de la collecte des produits phytosanitaires	Engagé	Opérations de communication et de sensibilisation	Atteint
20	15 Gestion environnementale de la plaisance sur les côtes de l'Espace Sud: Établir un plan de gestion des mouillages à l'échelle de l'Espace Sud	stand-by	Plan de gestion des mouillages	Non atteint
21	16 Plan de restauration des cours d'eau de l'Ancien lit de la rivière Lézarde et la Rivière Pilote	Terminé	Plan de restauration des cours d'eau	Atteint
22	17 Protéger les zones humides et leur bassin versant : Réhabilitation et valorisation des mares des Anses d'Arlet	Terminé	Travaux de réhabilitation des mares	Atteint
23	18 Etude sur la mise en place des zones d'expansion des crues sur la Rivière-Salée	stand-by	Elaboration de l'étude	Non atteint
24	19 Créer une cellule opérationnelle contre les Espèces Exotiques Envahissantes	Engagé	Organisation de la cellule EEE	Atteint
25	20 Faire vivre le projet ACROPORA	Engagé	Maintien des espèces acropora sur la grande caye de Sainte-Luce	Atteint
26	21 Encourager la création d'aire marine éducative	Engagé	Cinq aires marines éducatives	partiellement atteint
27	22 Etude sur la caractérisation des marigots	Engagé	Réalisation de l'étude	Non atteint
28	23 Valorisation de la mangrove à Fond Manoël	Non démarré	Travaux de valorisation	Non atteint
29	24 Soutenir une gestion territoriale des sargasses	en continu	-	
30	25 Renforcer la culture du risque sur le territoire de l'Espace Sud pour une meilleure adaptation au changement climatique	Engagé	Définition des zones prioritaires à fort enjeux	Atteint
31	26 Animer le plan d'action relatif à l'atteinte du bon état de la Rivière Oman	Engagé	Conforme aux exigences de la DCE	Non atteint
32	27 Animer le Contrat Littoral Sud	en continu	-	
33	28 Création d'une nouvelle zone de baignade au bourg du Marin (nouvelle action actée le 15 mars 2021)	Engagé	campagne de prélèvement d'eau par l'ARS	Non atteint
34	29 Soutenir l'aire Marine Littorale Concertée de Sainte-Luce (nouvelle action actée le 21 février 2022)	Engagé	Elaboration du plan d'action	Non atteint

Annexe 2 : Plan d'action Desroses

							
Programme d'Actions de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin versant Desroses (2021)							
Numéro	Intitulé de l'action	Thématique	Pressions	Type d'action : Etude (E), travaux (T), Sensib/info/com (SIC), Animation et gouvernance (A)	Coût (en cours)	MO (en cours)	Partenaires (en cours)
1*	Mener un diagnostic des mini-STEU anciennes, (<200 EH) privées et publiques, sur tout le territoire pour évaluer l'impact environnemental et cibler les actions prioritaires	Assainissement	Assainissement collectif et micro-STEU privées	E	3 000 €	CAESM	ODE
2*	Identifier, diagnostiquer et responsabiliser les syndicats de copropriété pour faire des demandes de subventions de réhabilitation auprès de l'ODE.	Assainissement	ANC	SIC	en régie	Ville Du François	CAESM, ODE
3*	Réhabiliter la STEU de la Pointe Courchet (6 500 E.H.)	Assainissement	Assainissement collectif et micro-STEU privées	T	3 500 000 €	CAESM	ODE
4	Poursuivre le diagnostic des installations ANC par le SPANC, prioritairement sur les ZEE prioritaires, les ZEE avérées, voir les ZEE théoriques.	Assainissement	ANC	E	55 000 €	CAESM	
5	Réhabilitation des installations ANC non conformes par les propriétaires privés	Assainissement	ANC	T	4 950 000 €	propriétaires ANC	Ville du François, ODE, CAESM, CTM
6	Sensibiliser les particuliers à l'impact des pressions (AC, ANC, eaux pluviales) sur la masse d'eau Desroses et communiquer sur les outils techniques et financiers à leur disposition	Assainissement	Assainissement collectif, non collectif, eaux pluviales	SIC	6 000 €	CAESM / ODE	SME
7	Mettre en œuvre des actions proposées par le Schéma directeur Eaux pluviales, les résultats de la cartographie du Régolithe (BRGM) et de la carte des aléas	Eaux Pluviales	Eaux pluviales, Ruisellement, érosion des sols	T	pour mémoire	CAESM	BRGM
8	Sensibiliser et inciter les exploitants à la mise en œuvre de pratiques plus vertueuses : plantations perpendiculaires à la pente, réduction des intrants phyto, couverts végétaux interculturels, bandes enherbées, infrastructures agro-écologiques, désherbage mécanique, entretiens de berges, gestion pérenne de ripisylve, etc.	Agricole	Érosion, pollution azote agricole, pollutions pesticides	A	91 250 €	CAESM	CA, DAAF, FREDON, DEAL, ODE
9	Remettre en l'état des berges du canal du François par la DEAL comprenant gestion des boues	Milieux aquatiques	Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE	T	139 000 €	DEAL	Ville du François
10	Former les agents acteurs publics et privés à l'entretien écologique des différents milieux naturels (mangroves, canaux, cours d'eau, prairies)	Milieux aquatiques	Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE	A	36 000 €	CAESM	DE, ONF, DEAL
11	Identifier un canal de communication efficace et sensibiliser les propriétaires riverains aux bonnes pratiques en matière d'entretien des berges : sélection des espèces indigènes à planter, entretien, etc.	Milieux aquatiques	Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE	SIC	5 000 €	CAESM	Prestataire
12	Renforcer l'ingénierie technique pour accompagner les propriétaires riverains à la restauration des berges en rappelant les obligations réglementaires.	Milieux aquatiques	Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE	A	régie	CAESM	ODE, CBNM, ONF
13	Gérer les macrodéchets : Localiser et évacuer les macrodéchets des zones de dépôts sauvages aux abords des cours d'eau et embellir les sites	Milieux aquatiques	Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE	T	142 000 €	Ville Du François	Associations environnementales
14	Sensibiliser et/ ou communiquer sur l'impact des dépôts sauvages sur les milieux aquatiques et inciter aux bonnes pratiques	Milieux aquatiques	Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE	SIC	régie	Ville Du François	DEAL, SMTVD, EE
15*	Dimensionner et engager les travaux de reconquête des zones de mangroves, de réhabilitation et de restauration des zones humides	Milieux aquatiques	Ruisellement, pollutions diffuses, hydromorphologie	E	60 000 €	CAESM	ODE, DEAL, ONF
16	Engager une étude d'identification des propriétaires fonciers des ZH, ZHIEP et berges de rivières afin de mieux maîtriser le foncier (convention, acquisition) pour permettre d'assurer une gestion pérenne de ces espaces naturels.	Milieux aquatiques	Ruisellement, pollutions diffuses, hydromorphologie	A	régie	Ville Du François	CELRL
17	Reconnecter la mangrove du canal à la mer, en réalisant une étude hydraulique et les travaux associés	Milieux aquatiques	Continuité, Hydromorphologie, Pollutions diffuses	E	20 000 €	Ville Du François	ODE, CAESM
18	Réaliser un diagnostic exhaustif des obstacles à l'écoulement et élaborer un programme de travaux pour le rétablissement de la continuité écologique de la trame bleue	Milieux aquatiques	Continuité, Hydromorphologie, Pollutions diffuses	E	80 000 €	CAESM ou DEAL	ODE, DEAL
19	Engager une étude de suivi multiparamétriques des milieux aquatiques en plusieurs points stratégiques afin d'observer l'évolution de la qualité de ces milieux.	Milieux aquatiques	Hydromorphologie, ANC, AC, Pollutions diffuses, EEE	E	165 000 €	ODE	
20	Encourager la synergie entre les organismes et les équipes des services urbanisme, voirie, eau, et environnement afin d'optimiser la mutualisation et la planification concertée des travaux	Gouvernance		SIC	pour mémoire	CAESM	DEAL, ONF, DM, PNRM, PNM, CELRL
TOTAL					9 252 250 €		

*: Actions issues du PDM 2022-2027 (en cours en validation)

Annexe 3 : Plan d'action Rivière-Pilote chiffré

Axes thématiques	Orientations à long terme	Objectifs du plan d'action (5 ans)	Proposition d'actions	Maître d'ouvrage	Priorité	Budget	
AT-01 : Hydraulique	OR - 01 : Veiller au bon fonctionnement hydraulique et au bon état écologique	OBJ - 1 : Réduire les vitesses d'écoulements et améliorer l'infiltration dans les sols	RP-A1 : Restaurer la trame bocagère et forestière	CAESM, Mairie de Rivière Pilote / Propriétaires fonciers	3	25 560.00 €	
			RP-A2 : Restaurer certaines zones d'expansion de crue	CAESM / Conservatoire du Littoral	3	130 000.00 €	
		OBJ - 2 : Garantir le fonctionnement hydraulique du cours d'eau	RP-A3 : Entretien des zones d'atterrissement au niveau du bourg	Mairie de Rivière Pilote	1	85 740.00 €	
			RP-A4 : Entretien des zones d'embâcles au niveau des piles du pont	CTM	2	26 460.00 €	
AT-02: Ecologie, Trame verte et bleue	OR - 02 : Maintenir et améliorer la continuité écologique	OBJ - 3 : Restaurer et gérer durablement les berges	RP-A5 : Amélioration des pratiques agricoles	Propriétaires fonciers, Exploitants agricoles	3	20 250.00 €	
			RP-A6 : Chantier pilote en génie végétal (clayonnage, fascine...) de restauration de berges	Propriétaires fonciers, Exploitants agricoles	3	27 550.00 €	
		OBJ - 4 : Conserver et gérer durablement les ripisylves et les différents habitats ripicoles	RP-A7 : Chantier de ramassage et d'évacuation des déchets et décharges sauvages	Mairie de Rivière Pilote	1	27 000.00 €	
	OR - 03 : Améliorer la biodiversité de la rivière	OBJ - 5 : Connaître, suivre et entretenir	RP-A8 : Etat des lieux et suivi de la biodiversité du cours d'eau et sa ripisylve	PNRM, ODE, CBN	2	65 000.00 €	
		OBJ - 6 : Gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes	RP-A9 : Gestion active des Espèces Exotiques et Envahissantes	PNRM, DEAL, ONF	2	67 500.00 €	
AT-03 : Urbanisation et qualité des eaux	OR - 04 : Amélioration de la qualité des eaux	OBJ - 7 : Améliorer la gestion des pollutions	RP-A10 : Etat des lieux, maîtrise des rejets et suivi de la qualité physico-chimique du cours d'eau	DEAL, ODE	1	26 500.00 €	
		OBJ - 8 : Supprimer les principales sources de pollution (macrodéchets)	RP-A11 : Retirer les grands déchets du lit mineur du cours d'eau (carcasses de voiture, réfrigérateur...)	Mairie de Rivière Pilote	1	48 000.00 €	
AT04 : Valoriser le site	OR - 05 : Ouvrir le site au public	OBJ - 9 : Développer des équipements permettant la découverte du site par les visiteurs	RP-A12 : Création d'équipements d'accueil aux entrées du site (aire de stationnement, signalétique, point information, ponton d'amarrage)	CAESM	2	210 800.00 €	
			RP-A13 : Création d'un sentier piétonnier des berges et aménagements associés (pontons bois, platelage, main courante, poste d'observation...)	CAESM, Mairie de Rivière Pilote	2	492 456.00 €	
			RP-A14 : Mise en place d'une signalétique légère permettant la découverte de la faune, la flore, l'histoire et les particularités du site	CAESM, Mairie de Rivière Pilote	2	30 000.00 €	
	OR - 06 : Faire connaître le site	OBJ - 10 : Organiser des événements	RP-A15 : Création et organisation d'évènements sur le site avec les touristes, les associations et les habitants	Mairie de Rivière Pilote	2	200 000.00 €	
			OBJ - 11 : Communiquer sur les actions et les activités possibles	RP-A16 : Communication sur les actions et les événements	Mairie de Rivière Pilote	2	60 000.00 €
			OBJ - 12 : Sensibiliser et éduquer	RP-A17 : Animation à destination des scolaires	CAESM, Associations (à titre d'exemple : Carbet des sciences)	2	20 000.00 €
				OBJ - 13 : Développer une offre écotouristique Sud Martinique et accompagner la création d'activités de loisir respectueuses de l'environnement	RP-A18 : Accompagnement des porteurs de projets à la création d'entreprises pour la découverte du site, Conventionnement/partenerariat avec les associations et porteurs de projets, & Implication dans les initiatives de développement touristique	CAESM	2
AT05 : Gouvernance	OR - 08 : Mettre en œuvre et suivre le plan de gestion	OBJ - 14 : Coordonner les efforts collectivité / Etat	RP-A19 : Définir la gouvernance pour la mise en œuvre et le suivi du Plan de Gestion de rivière	CAESM	1	230 000.00 €	
						1 892 816.00 €	

Annexe 4 : Plan d'action ancien lit de la rivière Lézarde

Axes thématiques	Orientations à long terme	Objectifs du plan d'action (5 ans)	Proposition d'actions	Priorité	Budget	
AT-01 : Risque et inondation	OR - 01 : Améliorer la gestion du pluvial	OBJ - 1 : Garantir le bon fonctionnement hydraulique du cours d'eau	ALEZ-A1 : Programmer des curages réguliers sur l'ensemble du linéaire	1	468 000.00 €	
			ALEZ-A2 : Restauration et entretien des exutoires fonctionnels à l'amont de la RNS	2	134 400.00 €	
AT-02: Ecologie, Trame verte et bleue	OR - 02 : Maintenir et améliorer la continuité écologique	OBJ - 2 : Reboiser les berges de la rivière	ALEZ-A3 : Chantier d'importance en génie végétal de restauration de berges et ripisylves	1	253 700.00 €	
			ALEZ-A4 : Communication par notice technique & réglementaire sur la protection et gestion des berges et ripisylves (dont servitude de marchepied)	2	11 400.00 €	
			ALEZ-A5 : Développer le réseau bocager dans les terres agricoles afin de mailler massifs boisés et îlots forestiers	2	66 400.00 €	
	OR - 03 : Améliorer la biodiversité de la rivière	OBJ - 3 : Restaurer un maillage à l'intérieur des terres	ALEZ-A6 : Suivi environnemental post restauration état initial, expertise de la restauration des connectiques et suivi de l'amélioration paysagère	2	55 000.00 €	
			OBJ - 4 : Connaître, suivre et entretenir	ALEZ-A7 : Reprofiler le lit mineur pour assurer la continuité écologique même en période d'étiage	1	87 500.00 €
				ALEZ-A8 : Création d'un guide technique régional des bonnes pratiques pour l'entretien et le curage de cours d'eau et canaux	3	-
AT-03 : Urbanisation et qualité des eaux	OR - 04 : Amélioration de la qualité des eaux	OBJ - 6 : Améliorer la gestion des pollutions	ALEZ-A9 : Mettre en œuvre un assainissement routier pour capter les eaux de ruissèlement de la route nationale	2	45 000.00 €	
			ALEZ-A10 : Favoriser la gestion des eaux pluviales urbaines des Zones d'Activités	3	-	
AT04 : Valoriser le site	OR - 05 : Ouvrir le site au public	OBJ - 7 : Développer des équipements permettant la découverte du site par les visiteurs	ALEZ-A11 : Valorisation des sites d'intérêts par mise en place d'une signalétique d'information	1	31 800.00 €	
	OR - 06 : Faire connaître le site	OBJ - 8 : Sensibiliser et éduquer	ALEZ-A12 : Animation à destination des agriculteurs, collectivités & institutions diverses	2	20 000.00 €	
AT05 : Gouvernance	OR - 07 : Mettre en œuvre et suivre le plan de gestion	OBJ - 9 : Coordonner les efforts collectivité / Etat	ALEZ-A13 : Définir un poste de chargé de mission pluriannuel de mise en œuvre et suivi du Plan de Gestion de rivière	1	230 000.00 €	
					1 403 200.00 €	

Rédaction : Endrick BELLEMARE

Corrections : André FERREOL, Johanna HIERSO

Validation : André FERREOL, Marie-Jeanne LETORD

Mise en page, impression : Caraib Ediprint - 0596 50 28 28



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

Quartier Maupeou - 97215 Rivière-Salée

